

FAUT-IL UN MEDIATEUR DU METIER ?

LE MEDIATEUR DOIT-IL ETRE (OU PAS) UN SPECIALISTE DE LA MATIERE QUI FAIT LITIGE ?

PAR LE CENTRE EQUI-T | 31 OCTOBRE 2019

La question revient régulièrement quand on s'interroge sur le choix du médiateur : faut-il ou non que celui-ci ait une connaissance et une expérience du métier dans le cadre duquel se situe le litige ?

Si l'on met de côté certains cas très particuliers, notre réponse est négative.

La médiation est avant tout un processus structuré qui vise à rapprocher des points de vue opposés, à l'aide d'un ensemble de techniques (boîte à outils) associé à une écoute très attentive des parties afin d'identifier leurs attentes essentielles et d'imaginer ensuite avec eux des solutions acceptables et de préférence créatrice de valeurs. Le médiateur n'est pas un expert, chargé d'établir une vérité technique, pas plus qu'il n'est un arbitre ou un juge. Si il est indispensable qu'il comprenne les aspects essentiels du litige, il n'est généralement pas nécessaire qu'il en assimile pour autant tous les détails.

Le choix de confier une médiation à un " sachant " du métier peut s'avérer contre-productrice. : à trop s'attacher aux particularités, supposées ou réelles, du métier en question, on en arriverait à occulter les ressorts essentiels de la médiation qui s'imposent à toutes les disputes d'affaires.

Le débat risque dès lors de s'enliser dans des considérations propres au métier, alors qu'au contraire un médiateur hors-métier mais pourvu d'une réelle expérience générale des affaires apportera un regard entièrement neuf et dépassionné qui ne peut que contribuer à installer une dynamique nouvelle dans la médiation, dynamique qui créera une rupture avec les tentatives de discussions qui ont pu avoir déjà lieu.

Accessoirement, le fait que le médiateur ne soit pas issu du métier en question limite de fait le champ du risque d'un éventuel conflit d'intérêts.

Il reste que comme tout principe, celui-ci a ses exceptions : si la dispute est essentiellement technique et surtout si sa solution ne peut être que d'ordre technique, en dehors de tout aspect purement " business ", alors oui, le choix d'un médiateur " sachant " est recommandé.

© EQUI-T

<https://equi-t.eu>